



Evreux, le 19 mai 2016

à

Madame le Recteur
de l'Académie de Rouen

Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de l'Eure

Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Seine
Maritime

Objet : indemnisation des membres du jury de l'épreuve orale de mise en situation professionnelle du CRPE pour la lecture des mémoires

Les conseillers pédagogiques prennent bien en compte la priorité que constitue le bon déroulement du concours de recrutement des professeurs des écoles. Ils ont bien conscience que leur participation aux épreuves de ce concours fait partie intégrante de leurs missions. Pour la troisième année consécutive, des conseillers pédagogiques sont convoqués pour l'épreuve de mise en situation professionnelle.

Or, cette année, il n'est pas prévu d'indemniser les membres du jury pour la lecture analytique des mémoires et la préparation de questions. Cette tâche représente pourtant beaucoup d'heures de travail, dont une très grande partie sur le temps personnel (soirées et weekend). Nous demandons donc le versement de ces indemnités comme juste reconnaissance de ce travail.

En l'absence d'indemnisation pour la lecture de ces dossiers, nous les invitons à ne pas retirer les mémoires lors de la réunion d'harmonisation du jury le vendredi 20 mai et donc à ne pas les lire préalablement à l'épreuve.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations respectueuses.

Christian Bello et Mathilde Marnière

Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 27

Sandrine Duarte et Laurence Salaün

Co-secrétaires départementales du SNUipp-FSU 76